

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 10 Septembre 2024 à 20h

Date de la convocation : 03/09/2024

Date d'affichage : 03/09/2024

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	17	23

L'an deux mille vingt-quatre, le dix septembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 03/09/2024.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M CHOMAT Pascal - Mme TRIOMPHE Christine - Mme VERPY Evelyne - M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - Mme FERRE Odile - Mme DURON Josette - M LAMURE Christophe - Mme PERRIN Cécile - Mme CHABANNE Christelle - Mme BLANCHARD Claude - Mme PALMIER Catherine - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina

Pouvoirs déposés : Mme DUFOUR Françoise donne pouvoir à M. DUPIN Gilles - M. VOLLE Jean Marc donne pouvoir à M. LAMURE Christophe - Mme PEILLON Jacqueline donne pouvoir à M. CHOMAT Pascal - M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme VERPY Evelyne - M YENIL Etienne donne pouvoir à M. Marc PONCET - Mme COLOMB Florence donne pouvoir à M. CELEN Devris

SECRETAIRE DE SEANCE : M PONCET Marc

Objet : Avenant convention gestion des prestations techniques et d'entretien des zones économique avec CCFE

M. le Maire expose :

Dans le cadre du transfert des zones d'activités communales en janvier 2019, il avait été acté d'un commun accord que la CCFE confie à chaque commune concernée la gestion des prestations techniques de travaux de maintenance et d'entretien des équipements des zones d'activités.

Cette convention arrivée à échéance le 31 décembre 2023, CCFE propose aux communes de la prolonger d'un an aux mêmes conditions techniques et financières.

M. NAULIN fait remarquer que l'indice utilisé par CCFE pour la revalorisation des coûts de gestion est celui qui évolue le moins et qu'il ne suit pas l'inflation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide d'approuver l'avenant proposé par CCFE et de prolonger la convention initiale jusqu'au 31/12/2024

Décide d'autoriser M. le Maire à signer les pièces qui en découleront.

Secrétaire de séance
M. Marc PONCET

Monsieur Gilles DUPIN
Maire

Fait et délibéré à Balbigny,
Copie certifiée conforme
A Balbigny, le 10/09/2024

